

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°6**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Bernard VANDYCKE, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

**Objet** : Finalisation de la réorganisation des services municipaux – Création du Pôle Administration Générale, renforcement des missions « Ressources Humaines », rattachements fonctionnels au Pôle Technique

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

**Considérant** la démarche de réorganisation des services communaux engagée en 2023, fondée sur une phase expérimentale et une analyse partagée des pratiques et besoins organisationnels,

**Considérant** que la proposition actuelle constitue la phase finale de cette réorganisation, en posant une organisation stabilisée et structurée des pôles, directions et missions,

**Considérant** les objectifs poursuivis par cette réorganisation : amélioration de l'efficacité administrative, clarification des missions, renforcement de la transversalité et de l'accompagnement managérial,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Article 1 – Finalisation de la réorganisation de la collectivité**

La présente délibération acte la finalisation du processus de réorganisation des services municipaux entamé en 2023. Cette nouvelle organisation, issue d'un retour d'expérience de deux années, entre en vigueur à compter du 1er octobre 2025 et constitue désormais l'organisation de référence de la collectivité.

**Article 2 – Création du Pôle Administration Générale**

Il est créé un Pôle Administration Générale regroupant les missions suivantes :

- Accueil et relation aux usagers,

- État civil et élections,
- Urbanisme,
- Gestion du cimetière,
- Comptabilité.
- Ressources humaines

Ce pôle constitue le socle administratif de la collectivité. Il est confié à Madame Isabelle CAPET, actuellement responsable du service financier. Un recrutement est prévu pour renforcer l'équipe.

### Article 3 – Renforcement de la mission « Ressources Humaines »

La fonction « Ressources Humaines », désormais stratégique, regroupe les missions suivantes :

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- Plan de formation,
- Recrutement et anticipation des départs,
- Dialogue social,
- Qualité de vie au travail (QVT),
- Accompagnement au changement,
- Modernisation des outils RH.

Cette fonction est confiée à Madame Stéphanie FARINE, actuellement chargée de mission RH.

### Article 4 – Rattachement du service nettoyage au Pôle Technique

Le service nettoyage est rattaché au Pôle Technique afin de favoriser :

- Une meilleure coordination avec les services techniques,
- Une gestion optimisée du cycle de vie des bâtiments,
- Un soutien accru en matière de formation et d'équipement,
- Une valorisation renforcée des agents de nettoyage.

### Article 5 – Intégration de la mission Éco-Transition au Pôle Technique

La mission Éco-Transition est intégrée au Pôle Technique pour :

- Mettre en œuvre les orientations écologiques de la ville,
- Intégrer la transition écologique dans les projets techniques (voirie, bâtiments, espaces verts...),
- Coordonner le plan de sobriété,
- Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des agents.

### Article 6 – Maintien de certaines missions sous l'autorité directe du DGS

Restent directement rattachés à la Direction Générale :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Le service communication,
- La mission prévention au travail.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 062-216208611-20251003-0630092025-DE



## Article 7 – Mise en œuvre et accompagnement

La présente organisation prend effet à compter du 1er octobre 2025. Un accompagnement individualisé est prévu pour les agents concernés par ces évolutions.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- De valider l'organisation de la commune
- De valider l'organigramme joint en annexe

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Arras, Pas-de-Calais. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ARRAS' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom. In the center is a coat of arms. A black ink signature is written over the stamp.

Christian SPRIMONT